



Création d'une SCI couple non marié

Par **Arthur Balzac**, le 13/12/2016 à 17:21

Bonjour,

Nous sommes un couple de 24 ans (non marié, non pacsé), et nous souhaitons investir dans le locatif. La question est, la création d'une SCI soumise à l'IS est-elle la meilleure solution ? Nous n'avons pas d'apport, nous souhaitons donc un financement à 10%.

En effet, nous souhaiterions faire souscrire un crédit à la SCI, qui serait d'une part remboursé par le loyer et d'autre part avec une partie que nous rajouterions. En effet, dans notre plan de financement (et cela est normal) les loyers ne couvrent pas le remboursement de crédit.

Cette solution est-elle la meilleure ou voyez vous d'autres alternatives ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Visiteur**, le 13/12/2016 à 19:12

Bsr,

Qu'est ce qui guide votre choix en faveur de l'IS ?

Par **miyako**, le 13/12/2016 à 21:41

Bonsoir,

Il faut voir cela avec un notaire comment faire et surtout convaincre une banque de participer au financement .

Quel projet?où?quand?comment?

Amicalement vôtre

suji KENZO